



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024, le projet de règlement 1314-2021-L-1 modifiant le *Règlement de lotissement numéro 1314-2021-L* visant à modifier les dispositions d'exemptions des normes de lotissement.

À la suite de l'adoption de ce projet se tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 12 novembre 2024, à 18 h 30**, dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel et ce, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

L'OBJET de ce règlement vise à modifier les dispositions d'exemptions des normes de lotissement.

L'ensemble du territoire est visé par ces modifications réglementaires.

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la ville. Toute personne voulant obtenir des renseignements concernant ce projet de règlement est priée de communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement ou avec le Service du greffe au numéro de téléphone suivant : (450) 229-2921 durant les heures normales de bureau.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 5 novembre 2024

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques